



autorité de  
régulation professionnelle  
de la publicité

Communiqué de presse

Jeudi 24 juin 2010

## Dominique BAUDIS proposé comme Président de l'ARPP

---

Le Conseil d'Administration de l'Autorité de Régulation professionnelle de la Publicité (ARPP) qui s'est réuni aujourd'hui, a décidé de proposer à Dominique BAUDIS, ancien Président du CSA, d'être son prochain Président. Conformément aux statuts de cette Association, la présidence de l'ARPP est une responsabilité non exécutive et non rémunérée.

En proposant cette personnalité aux suffrages du Conseil d'Administration de l'ARPP, son Président Jean-Pierre TEYSSIER a souligné les qualités qui désignent Dominique BAUDIS pour cette mission : « son expérience des médias et de la communication, son parcours au service de l'intérêt général et son autorité personnelle le rendent particulièrement apte à garantir l'indépendance de l'ARPP, à assurer la défense de l'autodiscipline et à veiller à la bonne marche de la régulation professionnelle de la publicité » a-t-il déclaré.

Dominique BAUDIS, honoré par cette proposition, a exprimé tout l'intérêt que lui inspire la forme alternative de régulation assurée par l'ARPP, qu'il a côtoyée dans ses fonctions au CSA et dont il a pu mesurer l'efficacité.

Dans l'hypothèse d'une réponse favorable de sa part, Dominique Baudis serait désigné officiellement comme Président de l'ARPP au prochain Conseil d'Administration prévu le 14 octobre prochain. Le mandat de Jean-Pierre TEYSSIER, qui présidait depuis octobre 1999 le BVP devenu l'ARPP en 2008, prendrait donc fin à cette date comme il l'avait décidé et annoncé à la dernière Assemblée générale de l'Association.

L'Autorité de Régulation professionnelle de la Publicité (ARPP), qui a succédé au Bureau de Vérification de la Publicité, est l'organisme d'autodiscipline des professions de la publicité (annonceurs, agences et médias, y compris Internet). Depuis 75 ans, cette association privée, qui ne bénéficie d'aucun financement public, met en place la déontologie professionnelle de la publicité, et contrôle le respect de ses règles, notamment avant la diffusion des campagnes, qui lui sont systématiquement soumises pour ce qui concerne la publicité télévisée. Depuis 2008 la production des règles déontologiques se fait en concertation avec les associations, notamment de consommateurs, et les plaintes des consommateurs sont soumises à un jury indépendant présidé par une haute personnalité du Conseil d'Etat.

Contact Presse : Claude AMOROS

Tél : +33 (0)1.40.15.15.40

Fax : +33 (0)1.40.15.15.41

Email : [claud.amoros@arpp.org](mailto:claud.amoros@arpp.org)

---